

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 3 (1988)
Heft: 9: Gazette

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES

Le NIKE après trois ans d'existence

La meilleure des 'Méthodes de conservation des biens culturels' est celle qui consiste à éviter que les biens culturels soient endommagés et qui permet donc d'assurer leur pérennité. Dès le début, le groupe d'experts du PNR 16 a été d'accord sur ce point, comme il a également été d'accord sur le fait que protéger les biens culturels des dommages est non seulement une tâche technologique ou scientifique mais revêt le cas échéant également un aspect politique.

Mais comment prendre en considération un tel aspect dans un programme de recherche scientifique? Question qui a tout d'abord rendu perplexe le groupe d'experts. Pourtant lorsque le Comité de l'ICOMOS Suisse a présenté une ébauche de projet en mars 1983 prévoyant la création d'un centre d'information pour les problèmes touchant à la conservation des biens culturels, les choses ont commencé à bouger. Tout le monde était d'accord sur le principe même de la création de ce centre, mais était-ce vraiment réalisable? Un tel centre d'information pourrait-il avoir les résultats et les effets escomptés et nécessaires? Le groupe d'experts a confié à l'Institut PROGNOS à Bâle le soin de répondre à ces questions; la réponse de PROGNOS s'étant révélée positive, une étude a alors été mise au point pour la création d'une organisation dont le coût fut évalué à Fr. 330'000.-- par an. Cette étude encourageante a poussé le groupe d'experts à réaliser le projet. A cet effet le groupe d'experts représenté par le soussigné a présenté au Fonds national suisse une requête basée sur l'étude réalisée. Environ un an et demi après avoir reçu les premières ébauches du projet, toutes les instances du Fonds national acceptaient la requête: la préparation minutieuse de l'étude portait ses fruits et c'est presque millinaire que le directeur du projet a pu se mettre au travail le 3 janvier 1986, date à laquelle le NIKE a commencé à fonctionner.

Le NIKE arrive au terme de la période de parrainage par le Fonds national et si on lit aujourd'hui l'état des faits de l'ébauche du projet réalisé par l'ICOMOS, on se rend compte qu'il est encore très actuel.

1 Etat des faits

1.1 En Suisse à côté des cantons qui représentent l'autorité suprême dans ce domaine, ce sont les associations privées qui veillent à la sauvegarde du patrimoine culturel dans presque tous les secteurs, cela va de la sauvegarde des monuments à celle des coutumes, donc de la sauvegarde des biens culturels immobiliers à celle des biens culturels immatériels. Ces organisations sont très variées, parmi elles ont trouvé aussi bien la Société d'Histoire de l'Art en Suisse que la Fédération nationale des costumes suisses.

Les publications spécialisées sont de ce fait éditées par les associations (ex: 'Archéologie suisse', etc.).

En règle générale elles sont presques toutes rédigées par des personnes qui ne sont pas des spécialistes de l'édition et qui exercent cette fonction en plus de leur activité professionel-

le.

- 1.2 Les membres de ces associations sont rarement membres d'autres associations (affirmation à confirmer). Le flux d'informations nécessaire aux publications est donc relativement limité.
- 1.3 En général les associations ne collaborent pas entre elles même lorsqu'elles travaillent à la réalisation d'objectifs analogues. Les expériences réalisées lors de la préparation de l'initiative sur la culture le montrent clairement (initiative qui d'ailleurs n'a pas été lancée par les associations chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel).
- 1.4 A tous les niveaux du service public, manque de coordination entre les départements s'occupant des mêmes secteurs. La coordination effective (pas théorique) entre les services d'aménagement du territoire, les services de conservation des monuments historiques, les services cantonaux d'archéologie, les institutions d'histoire de l'art est plutôt rare.
- 1.5 Les contacts personnels et fructueux entre les services d'information des associations de sauvegarde du patrimoine culturel d'une part, et les média électroniques et la presse écrite d'autre part sont très limités. Ces contacts sont entretenus par les responsables de l'information (secrétaire, etc.) des associations de sauvegarde du patrimoine culturel qui exercent leurs activités à titre bénévole et dans la plupart des cas pendant une période limitée dans le temps. Ces contacts existent tout simplement parce que le public s'intéresse aux évènements locaux qui constituent inévitablement l'actualité dans certaines régions. Cet intérêt a pour effet de présenter ces sujets d'importance locale dans les colonnes ou les émissions régionales (expériences faites avec la radio et la TV). Les informations ne quittent pas la région et il est impossible au niveau national de savoir ce qui est entrepris sur le plan de la sauvegarde de la culture et quels sont les problèmes qui se posent (dégradation du patrimoine culturel), en bref, personne ne sait rien sur rien, pas plus sur les fouilles, sur les restaurations en cours, sur les démolitions que sur les remblaiements et sur les excavations.

Les problèmes décrits sur les chiffres 1.4 et 1.5 sont toujours d'actualité et malheureusement les choses se passent encore comme présentées sous chiffre 1.3 et pourtant la situation a bien changé au cours des trois dernières années. L'imposante et célèbre sculpture du Louvre reproduite sur la page de garde du bulletin NIKE attire de plus en plus l'attention. Pour les problèmes de coordination, pour les questions de formation ou de perfectionnement, pour les renseignements spécialisés, de plus en plus c'est au NIKE que l'on s'adresse, c'est à lui que l'on fait appel.

Cela signifie tout simplement que les associations spécialisées actives dans le domaine de la conservation des biens culturels ont encore plus besoin de collaborer avec une organisation faisant office de 'plaquette tournante' que l'on aurait pu le supposer au début. Preuve en est le soutien rassurant apporté au NIKE dès les travaux préliminaires entrepris en vue de déposer une requête auprès du Fonds national qui s'est concrétisée par l'adhésion de nombreuses organisations spécialisées à l'Association de soutien

au NIKE'.

La création de cette 'Association de soutien au NIKE' a dès le début eu comme objectif de chercher à sensibiliser l'opinion publique en lui faisant prendre conscience des problèmes que pose la sauvegarde de notre patrimoine culturel. Le directeur du projet NIKE s'est tout de suite posé comme but de toucher l'opinion publique en l'informant chaque jour dans la presse écrite, chaque semaine à la radio et une fois par mois à la télévision sur des thèmes concernant la conservation des biens culturels. Un examen des nouvelles parues dans la presse et des émissions présentées à la radion et à la TV a montré que cette tâche a sensibilisé le public d'une manière générale mais que les informations ainsi diffusées n'ont jusqu'à présent pas réussi à faire prendre conscience au public des problèmes spécifiques de la sauvegarde du patrimoine culturel. Les questions suivantes se posent:

- Que peut-on faire pour accélérer la prise de conscience de l'opinion publique après la diffusion des informations'?
- Quel rôle le NIKE peut-il jouer à ce niveau sans uniquement faire de la propagande pour sa propre cause?
- Comment faire passer l'information de telle sorte que l'opinion publique se sente de plus en plus concernée et que son intérêt pour la cause culturelle soit maintenu éveillé?

Au cours de la période expérimentale rendue possible par le soutien apporté par le Fonds national, le NIKE s'est attaché à détecter de tels problèmes et à leur trouver des solutions. L'application des solutions trouvées est une des tâches devant être accomplies au cours des prochains mois et des prochaines années.

Au cours de cette période d'essai il a également fallu se pencher sur le problème de l'efficacité des moyens de diffusion: le Videotex est-il adapté à nos besoins? comment faire passer correctement le message aux rédactions des journaux? les possibilités de diffusion qu'offrent la radio et la TV sont-elles totalement exploitées? et si oui, par qui et à quel rythme?

Après ces trois années expérimentales, on peut dire que le NIKE en est encore à ses balbutiements et pour continuer la métaphore qu'il vient juste d'apprendre à marcher seul mais (et c'est là le plus important) qu'il tient déjà bien sur ses deux jambes.

Dans l'ensemble le projet NIKE s'est révélé être d'une grande utilité et a fait ses preuves au cours de ces trois années largement grâce à ses excellents collaborateurs. Il reste bien entendu encore beaucoup à faire au niveau de la sensibilisation de l'opinion publique. Le NIKE est encore trop peu connu du grand public. Si les nouveaux soutiens que représentent les villes mais surtout les cantons décident de supporter financièrement et durablement le NIKE, il y aura encore bien des choses à faire pour améliorer la situation.

En tant que directeur du projet, je souhaite que le NIKE réalise totalement un jour les objectifs élevées qu'il s'est fixé.

Martin Fröhlich
Directeur du projet NIKE
jusqu'à la fin 1988

NOUVELLES

Bonnes nouvelles pour l'Association de soutien au NIKE

Dans la dernière Gazette NIKE (No 8, septembre 88, page 6) nous vous avons rendu compte des premiers résultats de la campagne entreprise pour le financement de l'Association de soutien au NIKE qui, à partir du 1er janvier 1989, prendra en main sa propre destinée. En plus de la Confédération (Département fédéral de l'intérieur), les cantons suivants ont décidé d'accorder une contribution financière renouvelable chaque année: Appenzell Rhodes intérieures, Obwald, Neuchâtel, Uri, Argovie, Lucerne, Grisons, Schwyz, Nidwald, Zurich, Genève, Tessin et Appenzell Rhodes extérieures. La Principauté de Liechtenstein nous a également apporté sa contribution et parmi les villes suisses, Zurich montre le bon exemple.

Nous attendons très bientôt les décisions prises dans d'autres cantons et dans d'autres grandes villes. Grâce à ces contributions le NIKE sera dans la mesure de poursuivre avec détermination son développement et de mener à bien la réalisation de ses objectifs.

Vo

* * * * *

'Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse', une série de volumes publiée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS)

Le paragraphe 3 des statuts de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS) 'étudier, dans leur cadre local, les monuments à leur inventaire scientifique' présente un des objectifs les plus importants de la SHAS, c'est d'ailleurs pour cette raison que depuis 1927 la SHAS publie un inventaire scientifique des trésors d'art de la Suisse. Cette série de publications intitulée 'Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse' est plus connue sous la désignation plus courte 'MAH' par les amateurs d'art et les scientifiques qui s'intéressent à ce sujet. Cette série est facilement reconnaissable à sa reliure noire dorée à l'or qui lui vaut une appellation amusante mais quelque peu équivoque de 'série noire'.

La Société d'Histoire de l'Art en Suisse a été créée il y a 108 ans avec pour objectif de contrecarrer l'esprit de conquête entreprenant et envahissant qui régnait pendant les années de spéculation après 1870. Le membres de la SHAS de cette époque - parmi lesquels on comptait les personnalités les plus importantes du monde de l'histoire de l'art, discipline encore toute nouvelle - s'étaient fixés comme but de mettre fin à cette folle rage de démolition qui ouvrirait la porte à la construction de nouvelles voies de trafic, à l'expansion de l'industrie et surtout aux spéculateurs. Il fallait en effet mettre un terme à la destruction intégrale et systématique de villes fortifiées, d'églises abbatiales qui étaient alors les victimes d'une conception tendancieuse du progrès. Ce travail de pionnier et ces efforts considérés à l'époque comme intempestifs n'ont pas

NOUVELLES

tardé à porter leurs fruits, rappelons-nous que c'est de justesse, grâce à l'intervention de la SHAS que, par exemple, la destruction de la Predigerkirche de Bâle ou de l'église de l'Abbaye de Königsfelden ont pu être évitées. A côté de cela, la SHAS acquérirait des objets d'art pour le compte de la Confédération, discutait des moyens nécessaires aux travaux de restauration et menait à bien des fouilles archéologiques. Le Musée national suisse à Zurich et la Commission fédérale des monuments historiques ont été créés par la SHAS qui s'appelait à l'époque 'Société pour la Conservation des Monuments d'Art et d'Histoire en Suisse'.

C'est déjà très tôt que ces actions spécifiques menées par la SHAS dans le domaine de la politique culturelle ont été renforcées par la parution des petites publications et de publications plus importantes et ont ainsi été portées de manière efficace à la connaissance d'un plus grand public. Jusqu'à son décès en 1912, un des pères de la SHAS, Johann Rudolf Rahn a rédigé petit à petit et avec persévérance, sous forme de fascicules, un répertoire des monuments d'art en Suisse. En 1920, l'inventaire a été entrepris au niveau cantonal, d'abord dans le canton de Zurich, puis dans les cantons de Schwyz et d'Uri.

En 1927 parut le premier volume des 'Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse' sur les districts d'Einsiedeln, de Höfe et de March (canton de Schwyz) rédigé par l'historien d'art Linus Birchler.

Suite à cette publication, de plus en plus de cantons reconnaissent l'importance d'un inventaire scientifique des monuments d'art et concourent avec la SHAS des accords prévoyant la publication pour chaque canton d'un inventaire exact obéissant à des normes nationales définies auparavant; les cantons s'engagent également à mener à bien ces inventaires avec système et dans les délais prévus. Aujourd'hui, la SHAS peut être fière des 80 volumes publiés qui, en Suisse comme à l'étranger, jouissent d'une grande notorité et est heureuse de savoir qu'à l'heure actuelle plus de 20 auteurs travaillent dans les cantons suisses à la poursuite de cette œuvre.

La série 'Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse' recense de manière concise les monuments de la période allant de la fin de l'Antiquité jusqu'aux années vers 1920 et donne un sens très large à la notion de 'monument d'art et d'histoire'. Cette série de publications qui attache une importance prépondérante au recensement des monuments tels qu'ils se présentent à l'heure actuelle et tels qu'ils se présentaient lors de leur construction, s'intéresse aussi bien aux fermes isolées du paysage rural qu'aux agglomérations urbaines. Chaque volume tient compte des autres inventaires nationaux et cantonaux existants et prend en considération les particularités de chaque monument étudié. Les volumes de la série 'Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse' sont classés géographiquement par cantons, chaque volume est rédigé dans la langue principale de la région étudiée et contient en règle générale 480 pages.

Les auteurs de ces volumes sont aidés dans leur tâche par l'organisation de séminaires scientifiques de grande envergure dans les cantons ou au sein de la Commission de rédaction de la SHAS ainsi que par des experts, la rédaction et le directeur scientifique de la SHAS. Chaque volume publié représente en moyenne 7 à 8 ans de travail pour l'auteur et encore

1 an et demi à 2 ans pour la rédaction et l'impression dont se charge la SHAS. Ce gigantesque travail scientifique qui demeure au moins pour une génération la référence indispensable exige une rédaction et une présentation soignée. Le style de la SHAS requiert une présentation sobre, classique et facile d'emploi pour les utilisateurs qui, cependant, doit avoir une typographie moderne. Le 80ème volume de la série paru en 1987 tient compte pour la première fois de toutes ces exigences. Tous les volumes parus jusqu'à présent sont en vente en librairie (dans la mesure où ils ne sont pas épuisés), les membres de la SHAS peuvent les acheter à un prix préférentiel intéressant au secrétariat. Tous les volumes nouvellement parus, en règle général 2 par an, sont généreusement offerts aux membres en contrepartie de la contribution annuelle de Fr. 100.-- dont ils s'acquittent. Par ailleurs, chaque membre reçoit chaque année 4 numéros de la revue spécialisée 'Nos monuments d'art et d'histoire'.

Il est évident qu'au cours des années les méthodes utilisées en histoire de l'art ont changé; les exigences des personnes qui collaborent à un tel inventaire scientifique et celles des utilisateurs ont également énormément évolué. Les biens culturels eux-mêmes qui constituent la matière nécessaire à l'inventaire sont plus mobiles dans leur raison d'être, sont dans certains cas plus menacés que jamais et exigent d'un inventaire une certaine flexibilité, la flexibilité d'agir et de réagir. Au cours des dix dernières années on a vu grandir rapidement à tous les niveaux le nombre des inventaires spécifiques en tous genres (inventaires abrégés, inventaires pour la protection des biens culturels, listes de monuments) qui sont utilisés pendant une période relativement courte par les services publics et administratifs. S'il convient de leur accorder un intérêt certain, il ne faut pas surestimer leur valeur. La coordination des efforts entrepris au niveau national est nécessaire pour que l'on puisse profiter au maximum des éléments que contiennent les inventaires plus particulièrement destinés à la protection des biens culturels, les inventaires sans obligation juridique et l'inventaire scientifique de la SHAS.

La SHAS s'est posée comme objectif de réaliser un inventaire scientifique de haut niveau et se doit de ne pas déroger à ce principe de base. Cet inventaire est accessible à plus de 11'500 membres de la SHAS, un large public qui touche aussi bien les amateurs de l'art que les scientifiques et les autorités publiques. Cet inventaire remplit également un rôle éducateur important. A l'heure actuelle, l'éditeur et les auteurs se voient confrontés à un dilemme. La publication de la série 'Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse' est une tâche difficile pour la SHAS car elle doit faire face à un problème qui jusqu'à présent n'a pas été mentionné, à savoir la confrontation entre 'documentation' et 'publication', entre la matière qui scientifiquement vaut la peine d'être recensée et le volume raisonnable et acceptable d'une publication.

Un spécialiste de renommée internationale dans le domaine des inventaires scientifiques des monumens historiques, l'historien d'art allemand, Prof. Tillman Breuer, a récemment qualifié de 'miracle' l'inventaire des monuments d'art en Suisse que publie la SHAS. Ce 'miracle' peut être tout à fait expliqué si l'on considère que la SHAS jouit depuis 1927 d'excellentes relations avec les cantons, peut compter sur la collaboration ainsi que sur la fidélité de milliers de membres, qui, par leur appartenance à la SHAS, contribuent à son développement.

Les personnes intéressées qui désireraient se familiariser avec la série 'Les Monuments d'Art et d'Hi-

stoire de la Suisse' et d'autres publications de la SHAS peuvent s'adresser directement au:

Secrétariat de la SHAS, Pavillonweg 2, case postale,
3001 Berne
Tél.: 031/23 42 81

C'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir la documentation souhaitée.

Nott Caviezel
Délégué du Comité et
Directeur scientifique de
la SHAS

NOUVELLES

Renseignements: Cäsar Menz, Chef de la Section arts et monuments historiques, Office fédéral de la culture
Tél.: 031/61 92 77

Cäsar Menz
Office fédéral de
la culture
Berne

* * * * *

* * * * *

Deux nouvelles adresses importantes

L'institut pour la conservation des monuments et des sites de l'EPFZ vient de déménager. Voici la nouvelle adresse: Scheuchzerstrasse 68, 8006 Zürich. Pour le courrier veuillez toujours utiliser l'adresse: ETH-Zentrum, Rämistrasse 101, 8092 Zurich (Tél.: 01/256 22 84).

La section 'Arts et monuments historiques' qui fait partie de l'Office fédéral de la culture (OFC) et son nouveau service 'Protection du patrimoine culturel' vont déménager. Voici la nouvelle adresse dès le 1er janvier 1989: Bubenbergplatz 11, 3011 Berne (Tél.: 031/61 92 67).

Vo

* * * * *

Le service 'Protection du patrimoine culturel', partie de l'Office fédéral de la culture

Dans le cadre de la réorganisation administrative du Département fédéral de l'intérieur, le Conseil fédéral a décidé d'intégrer dès le 1er janvier 1989 le service 'Protection du patrimoine culturel', qui dépendait jusqu'ici de l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage, dans la section 'Arts et monumens historiques', qui fait partie de l'Office fédéral de la culture. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage reste compétente en matière de protection du patrimoine culturel.

Une synergie administrative devrait résulter de cette mesure de réorganisation.

L'Office fédéral de la culture travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage, en collaboration avec l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage. Cette révision prévoit en outre l'introduction de la sauvegarde du patrimoine culturel dans le nouveau texte de loi.

Bourses de la Confédération pour le Centre Européen de formation d'artisans de la conservation des monuments historiques à San Servolo près de Venise

La Confédération attribue annuellement deux bourses aux cours du Centre Européen de formation d'artisans de la conservation des monuments historiques à San Servolo. Le centre offre à des artisans qualifiés la possibilité de se spécialiser dans la conservation et la reconstruction de monuments historiques. La mise au concours des bourses et le choix des candidats a lieu par l'Office fédéral de la culture en collaboration avec la Commission fédérale des monuments historiques.

Délai d'inscription: 31.01.1989

La documentation d'inscription peut être demandée par écrit à l'Office fédéral de la culture, case postale, 3000 Berne 6.

Cäsar Menz
Office fédéral de
la culture
Berne

* * * * *

Système Videotex

Pour des raisons opérationnelles et fonctionnelles, le système Videotex mis au point par le NIKE et par l'Association des musées suisses (AMS) va cesser ses activités fin décembre 1988. Ce système a permis pendant plus d'un an et demi de disposer sur écran des dernières informations sur l'organisation des expositions et sur les thèmes des expositions au niveau suisse. Nous remercions les utilisateurs du système, ceux qui l'ont alimenté en informations ainsi que l'AMS pour leur collaboration pendant cette période expérimentale qui s'achève et qui a constitué un projet de recherche du NIKE réalisé dans le cadre du PNR 16 et donc du Fonds national suisse.

Vo

NOUVELLES

Banque de données culturelles et artistiques suisse La direction du projet se met au travail

Après plusieurs années d'études préliminaires exécutées par un groupe d'experts, la réalisation de la banque de données culturelles et artistiques suisse va pouvoir être menée à bien. Sur la base du rapport des experts établi il y a un an, un projet détaillé et prêt à être réalisé va être élaboré pour l'automne 1989 grâce aux contributions de l'Office fédéral de la culture, de l'Office fédéral de l'éducation et de la science, de l'Association des musées suisses et de l'Académie suisse des sciences humaines. David Meili, ancien directeur du Musée de l'habitat rural de Ballenberg, s'est vu confier la direction du projet qui, administrativement, dépend de l'Académie suisse des sciences humaines.

La direction du projet se trouve à la Engehaldenstrasse 4p à Berne. L'adresse postale est la suivante:

Banque de données culturelles et artistiques suisse,
Direction du projet, Case postale 2220, 3001 Berne
Tél.: 031/24 68 34

David Meili
Berne

* * * * *

Les trouvailles monétaires: de la fouille à la conservation

La 'Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Fundmünzen (SAF)' (communauté de travail spécialisée en numismatique) organise une séance de travail en collaboration avec le NIKE sur le thème 'Les trouvailles monétaires: de la fouille à la conservation'.

Le but de cette rencontre est de retracer le chemin parcouru par une pièce de monnaie à partir du moment où elle est découverte jusqu'au moment où elle est exposée dans un musée et de discuter avec les spécialistes présents de l'élaboration de méthodes de travail. Des spécialistes de fouilles, des archéologues, des restaurateurs et des numismates seront invités à participer à cette séance de travail. Des restaurateurs expliqueront les premières mesurer à prendre, les objectifs de la restauration, ses techniques ainsi que les méthodes d'exposition et les possibilités d'entreposage permanent. Il serait souhaitable que cette séance permette d'aboutir à une coordination au niveau des mesures à prendre et même à l'élaboration d'une méthode de travail.

Lieu de la séance de travail : Genève
Langues de la séance de travail: Franç. et allem.
Pour tous renseignements s'adresser à:
Monica Bilfinger, c/o NIKE, Kaiserhaus, Marktgasse 37, 3011 Berne
Tél.: 031/22 86 77

MB

Congrès: 'Histoire des restaurations - Histoire des restaurateurs'

L'Association suisse de conservation et restauration (SCR) organise depuis 4 ans, en automne, un séminaire scientifique de 3 jours avec le soutien du Programme national de recherche 16 'Méthodes pour la conservation des biens culturels'. Les restaurateurs de Suisse ont donc désormais pris une certaine habitude à voir s'organiser ces manifestations scientifiques et souhaitent que cette tradition demeure. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'une requête a été déposée, entre autres, au Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE).

Le thème de ce séminaire 'Histoire des restaurations - Histoire des restaurateurs' a poussé le NIKE à accepter la requête et à proposer à l'Association suisse des Historiens d'Art (VKS) de collaborer à l'organisation de ces colloques annuels. C'est donc sous l'égide du NIKE qu'un groupe de travail a été créé rassemblant des membres des deux associations. C'est ainsi qu'un souhait exprimé depuis de longues années se voit exaucé: c'est la première fois que l'Association suisse des Historiens d'Art et l'Association suisse de conservation et restauration, toutes deux créées il y a 12 ans, collaborent et ceci grâce à l'intervention du NIKE.

Restaurer une œuvre d'art signifie toujours l'interpréter de façon matérielle et concrète, cette interprétation étant influencée par l'esprit de l'époque et par l'attitude qui prévaut vis à vis de l'art à un moment donné. S'intéresser à l'histoire des restaurations signifie par conséquent s'intéresser à l'histoire de la sensibilité face à l'art.

L'étude de l'histoire des restaurations offre une multitude de sujets de discussions et de problèmes à résoudre: le devenir de chaque œuvre d'art, le résultat et l'évolution des traitements appliqués aux différents types d'œuvres, la description des techniques de restauration appliquées par le passé et du matériel utilisé et plus particulièrement la transformation et le changement de la conception de l'art face aux œuvres soumises à des travaux de restauration et leur transmission à la postérité. Ce séminaire a également pour objectif d'étudier les performances réalisées par certains restaurateurs, l'historique du métier de restaurateur et ses principes d'éthique professionnelle, le développement des moyens de formation et surtout l'évolution de la reconnaissance professionnelle dont jouit le restaurateur indépendant.

Les éléments nécessaires à l'étude de l'histoire des restaurations peuvent provenir de recherches effectuées sur la base de sources écrites faisant état d'anciennes méthodes de restauration, d'expertises d'œuvres d'art restaurées scientifiquement selon des procédés techniques d'analyses et des méthodes de documentation.

L'histoire des restaurations des œuvres d'art et des biens culturels fait régulièrement l'objet d'une analyse approfondie de la part des restaurateurs et également de la part des scientifiques, spécialistes de l'étude de la culture. Le niveau actuel de la recherche ne peut en aucun cas être comparé à celui de la recherche effectuée dans le domaine peu éloigné de la conservation des monuments historiques. Jusqu'à présent on ne trouve qu'en Italie des études approfondies sur l'évolution des techniques de restauration.

Pour les restaurateurs, les spécialistes des sciences culturelles et les archéologues, il est urgent

de se consacrer de plus en plus à l'étude de l'histoire de la conservation et de la restauration des œuvres d'art et des biens culturels. Les résultats de ces études peuvent en effet apporter des éléments nouveaux importants pour la conservation des œuvres d'art et peuvent aider à une meilleure compréhension de ce domaine.

MB

Les jardins privés du XIXème siècle

Distinction accordée par la 'Gesellschaft für Gartenkultur' (GGK) (Société d'horticulture) pour l'entretien, la restauration ou la création d'un jardin ou d'un espace vert.

La 'Gesellschaft für Gartenkultur' accorde régulièrement des distinctions aux jardins publics ou privés particulièrement bien entretenus qui se distinguent par leur beauté, par la manière dont ils ont été restaurés ou dont ils ont été redessinés. Le thème choisi pour 1989 concerne 'Les jardins privés du XIVème siècle'.

La distinction accordée cette année sera décernée à d'authentiques jardins privés créés au XIXème siècle; leur taille et leur aménagement important peu, il peut également s'agir de parties de jardin qui ont été transformées, surélevées ou séparées et qui possèdent encore une ambiance XIXème siècle et (ou) des éléments typiques de cette époque comme par exemple la végétation, le tracé des chemins ou l'aménagement (grotte, tonnelle, banc, etc.).

Par cette distinction la 'Gesellschaft für Gartenkultur' cherche à récompenser les efforts entrepris pour l'entretien d'un jardin ancien et la manière avec laquelle les propriétaires ont réussi à concilier le style du XIXème siècle avec les techniques modernes. Les jardins seront évalués tout d'abord en fonction de leur état, c'est-à-dire les juges devront considérer si le jardin porte encore les traces de l'aménagement d'origine, le second critère de jugement touchera à l'intégration des éléments fonctionnels (éclairage, places de stationnement, piscine, etc.), le dernier critère concernera l'entretien du jardin: la nature, l'importance ou le peu d'importance du travail nécessaire à l'entretien de la végétation et des éléments architecturaux.

Les dossiers de candidature sont à déposer à l'adresse suivante avant le 30 avril 1989:
Guido Hager, Laurenzgasse 1, 8006 Zurich
Tél.: 01/362 53 61

Guido Hager

NOUVELLESLes sculptures découvertes sous la terrasse de la cathédrale St-Vincent à Berne

Compte rendu d'un colloque transitoire international qui s'est tenu à Berne les 26 et 27 août 1988

En février 1986, au cours des importants travaux d'assainissement du mur situé au sud ouest de la terrasse de la cathédrale St-Vincent à Berne, des fragments de sculptures ont été trouvés dans les gravats provenant de l'excavation. Cette découverte fut tout de suite qualifiée de 'découverte du siècle' d'importance internationale. Puis rapidement on n'a plus entendu parler de ces sculptures qui, tout de suite après avoir été extraites du sol, sans même avoir été nettoyées, furent placées dans une tente climatisée du dépôt du service archéologique. Après un peu plus de deux ans, ces fragments supportent d'être pour quelque temps laissés à l'air libre et ont pu être présentés au public.

Le service archéologique du canton de Berne a profité de cette occasion pour organiser les 26 et 27 août dernier un colloque transitoire international en collaboration avec le Programme national de recherche (PNR 16) 'Méthodes de conservation des biens culturels' et le 'Centre national d'information pour la conservation des biens culturels' (NIKE). Dès le début la découverte de ces fragments a été soumise à l'étude d'une commission spécialisée composée d'archéologues, de restaurateurs, d'historiens d'art et de muséologues. Des scientifiques de renommée internationale, spécialistes dans les domaines les plus divers, ont été invités à ce colloque qui avait pour but d'une part, de présenter les travaux effectués jusque là et d'autre part, de discuter ouvertement de la marche à suivre à un moment où il était encore possible de prendre des décisions. Les participants n'ont pas seulement étudié les aspects purement technologiques et n'ont pas uniquement tenu compte de la classification historique des sculptures, ils ont également pris en considération les aspects muséologiques. Ils ont opté pour une méthode de travail exhaustif et interdisciplinaire remarquable par sa prudence et son exactitude qui ouvre des perspectives nouvelles importantes dans le domaine de la recherche.

La découverte

Les travaux d'excavation entrepris dans le cadre de l'assainissement de la terrasse de la cathédrale St-Vincent ont été menés en collaboration avec le service d'archéologie du canton de Berne. Tout d'abord, les experts pensèrent que les décombres provenaient d'une période située entre 1334 et 1514, dates du début et de la fin de la dernière étape de construction. Cette thèse fut réfutée lorsqu'apparut à 12 mètres de profondeur une couche de carreaux verts de faïence provenant d'un poêle. Le carreau le plus récent porte la date 1514 ce qui prouve que le mur a peut-être été terminé en 1514 mais que le remblai n'avait pas atteint à cette époque le niveau actuel. Sous ces carreaux de faïence on a alors découvert des gravats renfermant environ 500 fragments de sculptures dont certaines polychromées. On peut déduire de cette découverte que ces sculptures représentent ce qui reste de l'iconoclasme qui a eu lieu à Berne en 1528 et n'a pourtant duré que deux jours, mais a été mené de façon radicale. Des sources écrites nous précisent que des statues peintes provenant de la cathédrale et des chapelles ont en

NOUVELLES

effet été jetées sur le 'Kilchhofs Schütte'. Cette thèse est donc confirmée par les fragments des statues eux-mêmes et également par les sources à notre disposition.

Etat des sculptures, expériences scientifiques

Les archéologues ont tout de suite reconnu l'importance de ces fragments de statues parfois de grandeur nature qui ont été sauvés dans des conditions difficiles. Sans être nettoyés, les fragments de statues ont tout de suite, après leur déterrement, été entreposés pour une longue période dans une tente climatisée au dépôt du service archéologique. C'est d'ailleurs là qu'ils se trouvent encore aujourd'hui. Ces pièces découvertes ayant passé 458 années enterrées dans un sol humide, il est nécessaire de procéder avec précaution à leur réacclimation. L'objectif est de baisser progressivement en l'espace de 2 à 3 ans le degré d'humidité de la tente de 85 % à 60 %, niveau d'humidité qui correspond à celui de l'air des musées. Les couleurs des fragments de sculptures qui se trouvaient dans un sol humide et généralement crayeux souffrent d'une dégradation des liants picturaux, il est donc nécessaire de mettre au point des produits de fixation adéquats. C'est sous la surveillance de la commission spécialisée qu'une série d'expériences de fixation des couleurs a été entreprise sur des matériaux semblables à ceux dont sont faites les sculptures (grès du Gurten). Ces expériences ont été réalisées en tenant compte du fait que les fragments de sculptures seront plus tard exposés dans des musées. Ces expériences ont été suivies d'un essai de nettoyage sur 3 fragments de sculptures originaux non peints ainsi que de travaux de nettoyage et de conservation sur une première pièce polychromée. Entretemps, 50 fragments d'assez grand format ont été nettoyés et conservés grâce à l'emploi d'un stéréomicroscope. Chaque fragment ainsi restauré est répertorié. Chaque fiche d'inventaire comprend une description de la pièce, une description de l'état dans lequel elle a été trouvée (fragments de sculptures, polychromie), une description du travail réalisé ainsi que les éventuels résultats d'analyse. Tous ces renseignements sont enregistrés sur ordinateur et sont accompagnés d'une documentation photographique. Des analyses de pigments et de liants picturaux ainsi que des études sur les pierres ont également été entreprises. Etant donné le caractère unique de cette découverte qui contient des pièces polychromées intactes, il est nécessaire que soit menée une étude scientifique approfondie sur le sujet.

Aspects historiques

Les fragments qui ont été nettoyés jusqu'à présent confirment la qualité artistique de tout premier rang des sculptures. Berne qui jusqu'ici était considérée comme une ville sans importance dans le domaine des sculptures de style gothique tardif offre tout d'un coup un aspect culturel riche et varié qui laisse supposer que plusieurs artistes étrangers y ont exercé leur art.

Cette découverte ne concerne en aucun cas une période artistique limitée dans le temps mais au contraire offre toutes les nuances de l'évolution stylistique du XVème siècle. Les influences stylistiques vont du cours inférieur du Rhin jusqu'à la Lorraine en passant par le cours moyen et le cours supérieur du Rhin (avec un point fort en Alsace) pour s'étendre jusqu'à la région franque de Wurzburg après

1500. Il est déjà possible de classer historiquement certaines sculptures et même certains groupes de sculptures.

Parmi les pièces découvertes, on trouve une pietà de petite taille en calcaire du style gothique international (Weicher Stil). Elle peut avec certitude être considérée comme une pièce importante venant à l'origine de Bohème.

Dans les pièces découvertes on a également trouvé un fragment grandeure nature d'un diacre tenant dans sa main un livre et éventuellement un rameau de palmier qui pourrait être Saint Vincent, le patron de la Ville de Berne. Il fait partie d'un groupe de sculptures comprenant Saint Jean-Baptiste vêtu d'une peau de bête, un autre diacre et Saint Jacques le Majeur avec son sac de pélerin et sa coquille. Certaines sculptures polychromées proviennent d'une période située entre 1425 et 1430. La question se pose de savoir d'où elles viennent à l'origine. La première pierre de l'actuelle cathédrale Saint Vincent a été posée en 1421. Il est donc possible que le groupe de sculptures sus-mentionné ait été créé pour l'église qui se trouvait là avant, la 'Leutkirche', et ait tout simplement été réutilisé dans la nouvelle cathédrale.

Saint Georges représente une des pièces découvertes les plus intéressantes. La tête, le torse et le socle en forme de dragon laissent penser qu'il s'agit d'une sculpture d'une qualité tout à fait remarquable. Il est malheureusement difficile de la dater et de la classifier au niveau artistique. Le corps jeune et la taille particulièrement fine habillé d'une armure plutôt décorative composée d'une cotte de maille ornée de pompons permet cependant de dater la sculpture aux environs de 1430. Mme Ellen J. Beer attribue provisoirement cette œuvre remarquable au sculpteur Matthias Ensinger. Il est difficile d'être sûr de ce fait étant donné que peu d'œuvres de ce sculpteur existent encore. Les sculptures du cénotaphe des comtes de Neuchâtel ont été fortement remaniées au XIXème siècle et ne peuvent qu'avec précaution servir de comparaison.

Le style d'une tête d'évêque trouvée dans les décombres donne à penser qu'il s'agit d'une sculpture venant de la région franque de Wurzburg. On peut très nettement sentir qu'il s'agit d'une pièce réalisée soit par un élève de Tilman Riemenschneider ou/et qui a été fortement influencée par son style. Cette œuvre a dû être exécutée vers 1500.

Au fur et à mesure que les travaux de nettoyage et de conservation des sculptures avancent, des travaux de recherche en histoire de l'art doivent être entrepris. Il est nécessaire de réexaminer toutes les sources dont on dispose sur la construction de la cathédrale. La clef de voûte qui se trouve dans le choeur de style gothique et les sculptures du portail principal constituent des points de comparaison importants. L'histoire de la Réforme à Berne va également devoir être réétudiée. Les découvertes effectuées apportent de nouveaux éléments non seulement sur la situation artistique à Berne au XVème siècle mais encore sur l'iconoclasme et sur l'époque de la Réforme après 1500.

Avenir de ces découvertes

C'est sur ce dernier point que repose le futur de ces découvertes et la manière dont ces pièces seront exposées dans les musées. Les spécialistes sont d'accord sur le fait que les fragments de sculptures ne doivent pas être considérés comme des spécimens individuels de sculptures de style gothique tardif mais représentent dans leur ensemble un témoignage de l'iconoclasme.

La majorité des participants présents au colloque considèrent cette découverte comme un authentique document de l'histoire de la religion. Pour des raisons de place, le musée contacté pour l'exposition des pièces refuse cependant pour le moment cette interprétation. La question suivante se pose: compte tenu de l'importance de cette découverte ne faudrait-il pas s'engager dans une autre voie, comme par exemple la création d'un musée de la cathédrale Saint Vincent? Il semble que dans le cadre de la prochaine rénovation du chapitre de la place de la cathédrale une telle solution mérite d'être discutée.

Les fragments découverts sont-ils appelés à devenir des pièces d'exposition ou à devenir des objets que l'on conserve en dépôt? L'utilisation que l'on veut faire de cette découverte a une influence tout à fait déterminante sur le futur processus technologique à adopter. Jusqu'à présent on a surtout pris en considération le caractère exceptionnel de ces sculptures polychromées et tout à fait intactes de style gothique tardif et entrepris les travaux de conservation nécessaires. Après le nettoyage, la peinture a été tout simplement fixée par application de gélatine. S'il n'est pas possible de conserver cette découverte de telle sorte qu'elle constitue un tout, les fragments pris séparément peuvent sans nul doute servir de matériel didactique tout à fait exceptionnel dans le domaine des techniques du travail de la pierre et des techniques de la polychromie.

Résumé

L'atmosphère pluridisciplinaire de ce colloque a permis aux participants de s'entretenir dans une ambiance extrêmement franche des futures mesures à prendre. Ils n'ont pas forcément cherché à répondre aux questions mais ont plutôt voulu poser correctement les problèmes. C'est pour cette raison que ce colloque ne fournit pas de résultats définitifs. Cependant il est possible de résumer les principales conclusions auxquelles les spécialistes sont parvenus:

- Les travaux de nettoyage et de conservation des pièces découvertes vont être poursuivis avec précaution comme cela s'est fait jusqu'à présent.
- En 1991, une exposition de plusieurs mois aura lieu au Musée d'Histoire de Berne regroupant l'ensemble des pièces découvertes. Un catalogue détaillé de l'exposition sera rédigé à cet effet.
- Un lieu définitif où sera présenté en permanence une partie ou l'ensemble des pièces découvertes reste à déterminer.
- Dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse, F. Sladeczek consacrera une étude historique à la sculpture de style gothique tardif à Berne. L'objectif serait de réaliser un travail qui engloberait la totalité des sculptures de style gothique tardif de Suisse.
- Sur la base de ces fragments de sculptures intactes, un projet de recherche fondamentale scientifique sur la technologie des sculptures sur pierre polychromées doit voir le jour.

MB

NOUVELLES

Le nettoyage des peintures au moyen de savons, d'enzymes et d'émulsions

Compte rendu du 'Workshop on New Methods in the Cleaning of Paintings' qui s'est tenu au Getty Conservation Institute, Los Angeles-Marina del Rey du 15 au 26 août 1988.

Ce n'est pas tous les jours que les conservateurs de peintures peuvent se réjouir de réelles innovations dans leur métier. C'est pour cette raison qu'il est particulièrement intéressant d'être les témoins d'une évolution entièrement nouvelle dans ce domaine. Pendant deux semaines, l'été dernier, au Getty Conservation Institute, 16 restaurateurs expérimentés (12 d'Amérique du Nord, 3 d'Europe, un d'Australie) ont eu l'occasion de se familiariser avec des méthodes et des matières jusqu'ici inconnues dans le domaine du nettoyage des peintures.

Depuis des siècles on utilise plus ou moins les mêmes produits pour le nettoyage des peintures ou pour la dissolution des vernis, en général il s'agit d'un mélange de solvants organiques et de lessive dont la composition varie suivant le cas. On vient maintenant de découvrir que les vernis et les retouches peuvent également être enlevés au moyen de savons, d'émulsions et d'enzymes et que ce procédé a l'avantage d'être moins dangereux et moins destructeur aussi bien pour la peinture que pour le restaurateur. Ce procédé a été mis au point et est enseigné par Richard Wolbers, biochimiste et restaurateur de Winterthur, Delaware. Au lieu d'appliquer les solvants habituels, R. Wolbers utilise des émulsions spécialement préparées, des savons et des enzymes qui permettent d'enlever (ou de seulement réduire) une à une les différentes couches de saleté ou de vernis. L'application de la méthode de R. Wolbers exige une étude préliminaire ou une définition des composants des couches de vernis et des couches de saleté. Cette étude se fait au moyen de techniques de coloration qui permettent d'analyser les microcoupes transversales effectuées auparavant sur la peinture. Il est ainsi possible de reconnaître si les couches de vernis ou de saleté contiennent de la résine, de l'huile, des protéines ou des hydrates de carbone. Suivant le résultat de l'analyse on fabrique alors des savons à base d'acide abiotique (acide résinique) ou d'acides déoxycholique (acide biliaire), des gels enzymés à base de lipase ou de protéase, des émulsions à base d'eau, de détergents et de solvants peu puissants. Grâce à ces produits 'faits sur mesure', il est possible de mieux contrôler le nettoyage des peintures, ce qui était difficile avec des solvants traditionnels. Cette nouvelle méthode permet d'enlever une couche après l'autre sans bousculer la couche inférieure, sans laisser de résidus poisseux et sans provoquer de craquellements. Tous ces produits de nettoyage sont appliqués sous forme de pâte afin d'éviter si possible l'absorption par la toile.

Le Getty Conservation Institute a organisé ce séminaire de façon intelligente, partageant équitablement le temps entre les cours théoriques et le travail pratique en atelier. Les participants ont ainsi pu appliquer les nouveaux produits qu'ils avaient eux-mêmes préparés sur une douzaine de peintures et constater les résultats de cette nouvelle méthode; ils ont par exemple pu enlever un ancien vernis à l'huile en utilisant un savon enzymé sans dissoudre le vernis de résine vraisemblablement d'origine qui

NOUVELLES

se trouvait dessous. Les participants ont également été favorablement impressionnés par le résultat de la méthode appliquée à une peinture moderne à l'huile qui avait été prématurément recouverte d'un vernis de résine. Ce vernis a pu être enlevé grâce à l'utilisation d'un savon à base d'acide déoxycholique, opération impensable avec un mélange de solvants qui aurait attaqué la couche picturale encore fraîche. Les restaurateurs du Getty Museum ont également montré aux participants quelques récents travaux de restauration pour lesquels les techniques préconisées par R. Wolbers se sont révélées être un succès, par exemple les peintures restaurées d'Andrea Mantegna, de Jacques Louis David et de James Ensor.

Pourtant il est vraisemblable que ces méthodes vont tout d'abord être considérées avec scepticisme par les spécialistes qui risquent même de refuser leur application. Le processus chimique est bien sûr complexe et risque de mener à un certain nombre d'échecs ce qui ne doit pas décourager les spécialistes car il ne fait aucun doute que ces méthodes de nettoyage découvertes par R. Wolbers constituent une étape importante dans le domaine de la restauration et un enrichissement pour la profession et devront à l'avenir faire obligatoirement partie des techniques employées par les restaurateurs de peintures. A côté de l'aspect technique innovatif de cette méthode, il ne faut pas oublier de mentionner ses conséquences sur la conception de la restauration des restaurateurs des musées d'Amérique du Nord qui a remarquablement évolué. Alors qu'il y a 5 ans encore, on n'en finissait pas d'astiquer les peintures (cela se fait encore bien souvent), aujourd'hui on leur laisse volontiers un léger vernis jaune. On va même plus loin, là où il y a quelque temps on appliquait des vernis polyviniliques et acryliques, on applique aujourd'hui du mastic dilué dans de l'essence de térebenthine, des substances qui jaunissent inévitablement.

Il faut espérer que le Getty Conservation Institute va prendre la décision d'organiser un tel cours en Europe, il en est actuellement fortement question. Par ailleurs il convient d'attirer l'attention sur les publications de Richard Wolbers et d'en souligner l'intérêt:

Wolbers, R. and Landrey, G.: The use of direct reactive fluorescent dyes for the characterization of binding media in crosssectional examinations. AIC Preprints (American Institute for Conservation) 1987, p. 168-202.

Wolbers, R.: Aspects of the Examination and cleaning of two portraits by R. and W. Jennys. AIC (American Institute for Conservation) Preprints 1988, p. 245-260.

Emil Bosshard
Foundation Thyssen-Bornemisza
Lugano

* * * * *

Séminaire de tuilerie

A l'initiative d'un groupe d'archéologues de Constance, la Fondation du musée de la tuilerie a organisé à Cham un séminaire de tuilerie de deux jours. Le cours était exclusivement destiné à des spécialistes, archéologues ou chercheurs en techniques de construction qui, de par leurs activités, sont directement intéressés par la céramique constructive (tuiles, briques, carreaux de pavement, tuyaux, etc.) ou par les fragments de tuile. Des spécialistes de Suisse, du Baden-Württemberg et du Liechtenstein ont participé à ce séminaire.

Les participants ont tout d'abord appris à mouler des tuiles à la main. Celui qui possède cette technique peut faire la différence entre les caractéristiques technologiques inhérentes à la tuile et les formes influencées par l'esprit créateur du tuilier. Il est important de pouvoir faire cette différence car cela permet de reconnaître les éléments de style, d'identifier leur époque et donc de les évaluer correctement.

La visite de la collection du musée de la tuilerie a donné aux participants un aperçu du grand nombre d'objets fabriqués dans une tuilerie et leur a permis de suivre l'évolution de l'histoire de cette fabrication. Au cours de cette visite des questions de terminologie ont été posées et discutées et des moyens d'identifier les pièces de céramique constructive ont été présentés. Sur la base du matériel d'observation apporté par des collègues bâlois, des discussions intéressantes et des échanges passionnés d'idées se sont développés parmi les participants sur les éléments décoratifs ornant les briques et sur la fabrication des briques en général. Grâce aux possibilités expérimentales qu'offre la tuilerie artisanale de Cham, les spécialistes ont pu trouver des solutions aux controverses surgies pendant les discussions. Un film scientifique leur a montré la fabrication manuelle des briques.

La douce atmosphère estivale qui régnait dans la tuilerie à ciel ouvert a permis aux participants de passer une agréable soirée riche en discussions.

Au cours du deuxième jour, les participants ont été invités à présenter leurs problèmes, et leurs cas particuliers qui ont été étudiés et discutés par l'ensemble des spécialistes. Cela a une fois de plus souligné à quel point le domaine de la céramique constructive est un domaine inexploré. Les participants se sont montrés particulièrement préoccupés par les lacunes concernant les tuiles médiévales à rebord. Grâce aux résultats des fouilles entreprises à St-Gall il a été possible de mettre au point quelques critères permettant de reconnaître les tuiles romaines à rebord.

Grâce à la participation active des personnes présentes ce séminaire de tuilerie a été un grand succès et a profité aussi bien aux participants qu'aux collaborateurs du Musée de la tuilerie. Nous remercions encore tous ceux ayant laissé au musée des pièces intéressantes qui enrichissent considérablement la collection du musée.

L'intérêt porté à ce séminaire nous encourage à en organiser un autre l'année prochaine réunissant les mêmes participants et comme le désir a été exprimé, ce séminaire sera peut être suivi d'une conférence.

Jürg Goll, Müstair
Responsable scientifique
du Musée de la tuilerie

L'Institut de l'histoire et de la théorie de l'architecture 'gta' de l'EPFZ-Zurich en 1989

L'Institut de l'histoire et de la théorie de l'architecture 'gta' de l'EPFZ-Zurich qui administre la succession Giedion va au cours de la prochaine année académique consacrer un bon nombre d'activités à Sigfried Giedion dont on fêtera le 100ème anniversaire.

Le 31 janvier 1989, l'exposition Sigfried Giedion organisée en collaboration avec le Museum für Gestaltung, Zurich, ouvrira ses portes. Cette exposition a pour but de présenter des documents sur la vie et l'œuvre de l'historien, du critique, du chef de file de l'architecture moderne que fut Sigfried Giedion, elle va surtout permettre de comprendre les thèses sur lesquelles l'architecte a conçu sa philosophie des choses qui a eu force obligatoire pendant au moins deux générations.

L'EPF-Hönggerberg montrera à la même époque dans le foyer de l'école d'architecture du bâtiment HIL une exposition complémentaire sur les archives personnelles de Giedion et sur sa passion pour la photographie qui se manifeste dans bon nombre de ses travaux. Dans la 'Archiv-Galerie' adjacente seront exposées des pièces originales.

Enfin, du 31 janvier au 4 février 1989 aura lieu un colloque international qui sera consacré à des thèmes essentiels comme par exemple Giedion et l'architecture et Giedion et l'historiographie architecturale.

De nombreuses publications vont paraître à l'occasion de cet anniversaire. Le livre de Sokratis Georgiadis 'Sigfried Giedion - Eine intellektuelle Biographie' devrait attirer l'attention; il s'agit d'un travail effectué sur la base de la thèse de doctorat présentée à Stuttgart par l'auteur qui, pour la première fois, tente de porter un jugement sur les aspects touchant à l'histoire de l'architecture et à la critique de l'architecture contenus dans l'œuvre de Giedion par rapport au contexte général de l'histoire des idées. Cette 'biographie intellectuelle' contient certainement les éléments nécessaires et appropriés à une analyse approfondie du phénomène Giedion.

En plus du catalogue de l'exposition dans lequel on trouvera des articles de Sokratis Georgiadis, de Jos Bosman et de bien d'autres auteurs, Dorothee Huber va publier un ouvrage de documentation sur le thème 'Giedion und die Fotographie', cette parution complètera la série d'ouvrages déjà parues sur Giedion.

Il est nécessaire de mentionner ici encore deux publications, résultats de travaux de recherche terminés. Dans son livre 'Maison à sec / Immeuble-Villa / Plan libre - Das Projekt Wanner (1928) und die Clarté (1930-32)' in Genf von Le Corbusier & Pierre Jeanneret, Christian Sumi étudie sur la base d'un cas exemplaire le processus créatif de Le Corbusier en matière de construction et plus particulièrement son attitude par rapport à la 'préfabrication légère'. Isabelle Rucki dans son livre 'Das Hotel in den Alpen' étudie un sujet presque jamais traité au niveau scientifique qui représente un chapitre important de l'histoire suisse de l'architecture. C'est l'architecture hôtelière en Haute-Engadine de 1860 à 1914 qui a servi de base de recherche au travail d'Isabelle Rucki.

NOUVELLES

L'Institut de l'histoire et de la théorie de l'architecture est heureux de présenter au cours de l'année prochaine au public ce programme d'activités et de publications.

Prof. Werner Oechslin
Directeur de l'Institut 'gta'
ETH-Hönggerberg
8093 Zürich

* * * * *

La protection des biens culturels en Suisse

Introduction

La destruction, l'appropriation par la force, l'enlèvement d'œuvres d'art et de parties du patrimoine culturel sont des phénomènes remontant à l'âge de l'histoire des hommes. Cette constatation ajoutée aux effroyables pertes culturelles recensées durant la deuxième Guerre mondiale sont à l'origine de la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Cette convention internationale a été ratifiée par plus de 70 Etats, dont la Suisse en 1962. Les principaux buts de la convention sont de faire prendre déjà en temps de paix des mesures pour protéger les biens culturels et de tout mettre en œuvre pour que ces biens soient respectés par les armées lors de conflits.

Les faits montrent que les biens culturels ne sont pas menacés que par des guerres, mais également par des catastrophes du temps de paix (incendies, tremblements de terre, inondations, etc.). Même si les mesures de protection prises pour la protection des biens culturels sont avant tout destinées à protéger les biens en cas de conflit, elles ont déjà été très souvent utiles suite à des catastrophes du temps de paix.

Définition du bien culturel / Inventaire

La Convention de La Haye de même que la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé donnent une définition très large du bien culturel. Il peut s'agir de monuments de toutes sortes, de sites archéologiques, d'œuvres d'art, de manuscrits, de livres, de collections scientifiques, d'abris pour biens culturels, c'est à dire de tout ce qui appartient au patrimoine culturel d'un pays.

Se basant sur cette définition, les cantons et le Comité suisse de la protection des biens culturels ont établi l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale qui a été approuvé par le Conseil fédéral le 23 mars 1988. Cet inventaire contient les quelque 8000 biens culturels pour lesquels des mesures de protection doivent et peuvent être prises en priorité avec l'aide financière de la Confédération. Ce document a été cet automne distribué à toutes les communes suisses ainsi qu'à toutes les institutions intéressées à la protection du patrimoine.

NOUVELLES

Cet inventaire fédéral n'est pas exhaustif. Il contient actuellement surtout des biens culturels immeubles. Lors des prochaines révisions qui auront en principe lieu tous les cinq ans, il s'agira de le compléter principalement avec des collections de biens culturels meubles. L'inventaire suisse sera de plus complété par les inventaires des biens culturels d'importance locale qui seront réalisés par les cantons et les communes.

Il faut encore mentionner le Registre international des biens culturels d'importance internationale. La Suisse annoncera prochainement au Directeur général de l'UNESCO les biens culturels qu'elle aimerait voir figurer dans cet inventaire international.

Mesures de protection

Les principales mesures de protection sont les documentations de sécurité, les abris pour biens culturels et le renforcement de parties de biens culturels immeubles.

- les documentations de sécurité donnent toutes les informations indispensables à la restauration ou à la reconstruction d'un bien culturel endommagé ou détruit. Si pour différentes raisons, il fallait renoncer à reconstruire un bien détruit, la documentation de sécurité le concernant servirait de nécrologie scientifique pour ce bien culturel malheureusement disparu. Selon le type d'objet, une documentation de sécurité comporte des plans, des photographies, des relevés photogrammétriques, des descriptifs, des moulages, etc. Une grande partie de ces documents existent déjà dans différents services du canton (monuments historiques, travaux publics, archives, bibliothèques). La protection des biens culturels doit rassembler tous ces documents et au besoin les compléter avant de les reproduire sur des microfilms de sécurité.

La documentation de sécurité est établie par les cantons. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, il s'agit d'une mesure de protection qui se révèle être souvent très utile en temps de paix lors de restaurations.

- Pour protéger les biens culturels meubles, la protection des biens culturels construit des abris spéciaux ou recense des abris de fortune. Ces abris sont si possible construits à proximité des biens culturels à évacuer afin de simplifier au maximum leur mise en sécurité. Il faut relever que la majorité des 110 abris pour biens culturels (environ 100'000 m³) sont aujourd'hui régulièrement utilisés pour protéger à l'année des biens culturels dans des musées, des archives ou des bibliothèques.

- La protection des biens culturels immeubles se résume dans la majorité des cas à l'établissement d'une documentation de sécurité. Le renforcement de parties d'immeubles impose en effet un investissement en personnel, en matériel et en temps très important. De telles mesures de protection ne sont donc planifiées que pour protéger des petites parties d'immeubles très précieuses et délicates (fresques, chaises, porches, etc.).

Planification d'intervention

En temps de paix, la principale tâche des communes est d'établir et de tenir à jour une planification d'intervention. Elle est réalisée par le personnel de la protection des biens culturels qui est en principe choisi parmi les personnes astreintes à servir dans la protection civile. Les documents constituant la planification d'intervention donnent tous les renseignements concernant toutes les mesures de protection à prendre dans la commune. Ils fixent pour chaque bien culturel quand, comment et avec quels moyens il faudra les protéger.

Il est prévu de distribuer les planifications d'intervention à la police et aux pompiers qui pourront, en cas d'interventions du temps de paix, mettre à profit les recommandations pratiques qu'elles contiennent (quels objets doivent être évacués en priorité / comment démonter rapidement et sans faire de dégâts les biens à emporter, etc.).

Organisation de la protection des biens culturels

A l'échelon de la Confédération, la protection des biens culturels est depuis 1984 l'affaire du service de la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection civile. La Confédération protège ses propres biens culturels et soutient les cantons en coordonnant et subventionnant l'exécution des mesures prescrites. Elle rédige tous les documents d'instruction et instruit une partie du personnel de la protection des biens culturels.

L'exécution des différentes mesures de protection incombe aux cantons. Ils créent un Office cantonal de la protection des biens culturels qui relève, soit du conservateur des monuments historiques, soit de l'Office cantonal de la protection civile. Dans un cas comme dans l'autre, il est indispensable que les monuments historiques et la protection civile collaborent étroitement, soit pour établir les inventaires et la documentation de sécurité, soit pour instruire le personnel et organiser la protection des biens culturels dans les communes.

Conformément aux bases légales, les communes peuvent faire exécuter les tâches de protection des biens culturels par des organismes de protection d'établissement (dans les grands musées, archives ou bibliothèques) ou par un service de la protection des biens culturels intégré dans l'organisation de protection civile de la commune. Il faut préciser que le personnel de la protection des biens culturels doit être choisi principalement parmi des personnes qui sont professionnellement en contact régulier avec les biens culturels. La protection des biens culturels disposera donc d'un petit nombre de spécialistes qui seront, au besoin, aidés par des formations de protection civile spécialement pour transporter les biens meubles ou renforcer les biens immeubles.

L'écusson des biens culturels

La Convention de La Haye et nos bases légales fixent que des biens culturels et des transports de biens culturels peuvent être munis de l'écusson des biens culturels. Le personnel de la protection des biens culturels porte un brassard et une carte d'identité marqués de cet écusson. Ce signe international confère aux personnes et aux biens qui le portent une certaine immunité. Les biens doivent être respectés et le personnel doit pouvoir en tout temps continuer à exercer sa tâche.

Le 23 mars 1988, le Conseil fédéral a décidé que tous les biens culturels d'importance nationale (environ 1500) seraient sur son ordre munis de l'écus-

son des biens culturels.

Il est très réjouissant de relever que le Département militaire fédéral prend la protection des biens culturels au sérieux et qu'il a décidé de distribuer l'inventaire et la nouvelle carte des biens culturels jusqu'à l'échelon du commandant de bataillon afin que les responsables militaires connaissent les biens culturels à respecter. Les différents règlements militaires traitant de la protection des biens culturels seront révisés et fixeront clairement quels seront les chefs militaires localement compétents qui pourront provisoirement retirer l'écusson des biens culturels en cas de nécessité militaire impérative.

Aspects financiers

La Confédération subventionne en principe toutes les mesures de protection prises pour protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale. Elle verse une subvention de 35 à 45 % lors de la construction d'abris pour biens culturels d'un volume utile de plus de 250 m³. La subvention est de 20 à 30 % pour les abris plus petits et pour toutes les autres mesures de protection. Depuis le transfert de la protection des biens culturels du Département fédéral de l'intérieur au Département fédéral de justice et police, le Conseil fédéral a, du point de vue financier, nettement montré son intention de voir se réaliser dans des délais raisonnables les différentes mesures de protection. Il a en effet largement augmenté le budget de la protection des biens culturels qui était en 1984 de fr. 580'000 et qui est actuellement de fr. 3'550'000.

Traduction: Office fédéral de la protection civile

Nicolas de Diesbach
Chef du Service de la protection des biens culturels
Office fédéral de la protection civile

* * * *

La conservation des monuments historiques et la protection des biens culturels dans la Principauté de Liechtenstein

La situation historique

La Principauté de Liechtenstein est un petit Etat souverain situé au cœur de l'Europe sans problèmes politiques ou économiques. Sous bien des aspects, le Liechtenstein jouit d'une situation particulière: sa superficie de 160 km², sa population d'environ 28'000 habitants permettent dans le domaine de la protection des biens culturels de pratiquer une politique plus concrète et plus facile à appliquer que dans les grands Etats. La petite taille du pays permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble de la situation et de détecter les problèmes avant qu'il ne soit trop tard. Les mesures légales, financières et pratiques sont applicables à court terme et sont efficaces.

Pendant des siècles, le Liechtenstein a été un pays agricole pauvre. Les tout premiers débuts de l'industrialisation remontent à la deuxième moitié du XIX^e siècle à l'époque où des entreprises de Gla-

NOUVELLES

ris spécialisées dans l'industrie textile s'installèrent au Liechtenstein qui, malgré cela, est resté un pays à prédominance agricole jusqu'à la fin des années 40 de notre siècle. Au cours des quatre dernières décennies, la situation économique et sociale a connu un changement radical. Le Liechtenstein est devenu, pendant cette période, un Etat industriel à la pointe de la technique et un Etat où le secteur tertiaire joue un rôle de tout premier plan. Cette évolution économique a fait du Liechtenstein un pays prospère qui souffre donc de certains maux inhérents à la prospérité: modification de la structure sociale, développement excessif de la construction, motorisation à outrance, dégradation de certains sites, dégradation des bâtiments et du patrimoine culturel.

Malgré la situation géographique de la Principauté qui déjà à l'époque romaine, se trouvait sur l'important axe routier Milan-Coire-Feldkirch-Lindau, il ne s'est plus développé de commerces particuliers ni d'industries importantes. Ce pays qui a constamment dû lutter pour survivre ne possède pour ainsi dire pas de témoins architecturaux importants de son passé mis à part quelques exceptions, contrairement aux localités voisines comme Feldkirch, Werdenberg, Sargans et surtout aux villages fief grison entre Maienfeld et Malans.

La protection des monuments historiques

Il est fort possible que c'est justement par manque de biens culturels de valeur que le parlement du Liechtenstein a voté le 20 décembre 1943 une loi pour la protection des monuments historiques. Le préambule de cette loi stipule que tous les biens importants pour la culture du pays doivent être protégés par la loi, ces biens pouvant être des manifestations de l'art architectural, de l'art libéral, de l'artisanat ou se présenter sous forme de documents. Cette loi a sans doute permis d'entreprendre quelques fouilles archéologiques au début du siècle, mis à part cela, elle n'a pas eu beaucoup d'effets jusqu'en 1951, date à laquelle une campagne d'envergure a été menée qui a permis de classer 20 bâtiments, monuments historiques.

Grâce à la construction du Musée national qui a pour objectif, entre autres, de rassembler et de conserver les biens culturels du Liechtenstein, on a commencé, au début des années 60, à prendre des mesures systématiques pour la protection et la conservation des monuments historiques et des biens culturels. En 1977 fut promulguée une loi qui donne un sens plus large à la notion de monument historique. Dorénavant, des groupes de maisons ou des parties de villages d'intérêt culturel peuvent faire partie du patrimoine à protéger. Il fut un moment question d'étendre la loi à la protection des sites, cela n'a pas été possible sur le plan politique.

C'est grâce à cette notion plus large de monument historique qu'au cours des dix dernières années de nombreux bâtiments ont été classés monuments historiques, ont été rénovés, réutilisés et bénéficient d'une protection permanente. A l'heure actuelle, 100 bâtiments sont classés monuments historiques et représentent tous les styles de constructions existantes dans la Principauté de Liechtenstein (en sont exclus les bâtiments récents ou modernes). Parmi ces bâtiments on compte en plus des œuvres d'importance nationale, comme le château de Vaduz, le château de Gutenberg, des églises et de quelques bâtiments pro-

NOUVELLES

fanés intéressants, de nombreuses fermes, des étables, des granges qui ont également bénéficié de mesures de protection et de rénovation. Ce sont justement ces bâtiments modestes, témoins de l'évolution du paysage rural, qui sont aujourd'hui en danger et nécessitent des mesures de la part de l'Etat et des communes.

La protection des sites

En 1947 fut promulguée une loi sur la construction et l'aménagement du territoire qui, pour l'époque, était très progressiste et dont les dispositions étaient aussi prévoyantes que celles de la loi sur la protection des monuments historiques publiée quelques années auparavant. Grâce à cette loi, les principes à respecter pour l'aménagement du territoire ont été définis bien avant le développement de l'activité industrielle et donc en temps utile avant le boom qu'a connu l'industrie de la construction dans les années 60. Cette loi accorde une attention toute particulière à la protection des sites et des paysages et oblige les communes à appliquer des règlements concernant les constructions qui tiennent compte des exigences esthétiques et de la protection du patrimoine culturel. Les communes sont compétentes en première instance pour l'attribution des permis de construire, les services d'inspection des constructions et de l'octroi des permis de construire de l'Etat jouent également un rôle non négligeable. Sur avis de la Commission de la Principauté de Liechtenstein pour la protection de la nature et des monuments historiques ou d'autres personnes compétentes en la matière, le gouvernement a le droit de refuser le permis pour l'exécution de constructions qui défigurent des bâtiments de valeur historique ou culturelle, qui portent atteinte à l'esthétique des sites, des rues ou des paysages ou qui enlaidissent de beaux points de vue.

Malheureusement les communes ont mis du temps à réagir. Le premier plan d'aménagement a été établi en 1954 dans la commune de Vaduz, les autres communes n'ont suivi qu'environ dix ans plus tard. Malgré la promulgation précoce d'un nombre suffisant de mesures adéquates pour la protection et la conservation des sites, la population a mis très longtemps à prendre conscience de l'importance du problème et n'a commencé à se rendre compte de l'acuité de la situation qu'il y a environ dix ans, à l'époque où les effets de la 'rage de construire' ont pris de telles proportions qu'il lui a été insupportable de vivre au quotidien les démolitions, les nouvelles constructions de rues, le volume important des constructions entreprises par les particuliers et les pouvoirs publics.

La Commission de la protection des monuments historiques du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein a élaboré, pour toutes les communes, au cours des dernières années, un inventaire des sites à protéger qui a été mis à leur disposition. En fonction des besoins, des zones protégées et des zones d'intégration ont été créées pour la conservation de certains sites. Grâce à des recommandations efficaces, à des modifications de demandes de permis de construire et à l'octroi de primes communales d'encouragement, il a été possible d'entreprendre quelques actions positives pour redonner vie et caractère aux anciens centres des villages.

Après des années de discussions et d'études, les services des ponts et chaussées ont intensifié leurs

efforts et pris des dispositions qui, dans certains cas, se sont malheureusement plutôt transformées en mesures expérimentales pour une réduction du trafic. Aujourd'hui on peut noter, au niveau politique et social, une très nette tendance à ne plus laisser les rues et les routes entre les seules mains des planificateurs et des automobilistes. De plus en plus l'aménagement des voies de communication - au moins dans les agglomérations - est le résultat d'une collaboration interdisciplinaire entre les planificateurs, les architectes et les spécialistes en aménagement du territoire. Grâce à une base juridique très libérale et à ses effets dans les domaines concernant la largeur des rues, les distances à respecter entre les bâtiments, les règlements de stationnement et les prescriptions d'utilisation, etc., il est (de nouveau) possible de construire dans les agglomérations des bâtiments là où il y avait des espaces disponibles et de bâtir des groupes de maisons sans tenir uniquement compte des prescriptions juridiques mais en faisant valoir des arguments artistiques et créateurs.

L'importance de la protection des sites et plus particulièrement d'une conception globale de l'aménagement des sites est aujourd'hui reconnue par de nombreuses personnes. Pourtant dans la vie pratique de tous les jours on doit malheureusement encore faire face à de nombreuses lacunes, à une manque de courage, à une fausse énergie latente et à une absence d'idées. Il faut lutter contre le goût pour les enjolivements rétros et le respect excessif des formes traditionnelles et se battre pour une architecture contemporaine plus moderne. Cette espèce d'architecture de transformation mal assimilée, la reprise de certains éléments de moulage et de certaines parties de façades, les adjonctions d'éléments modernes et autres niaiseries sont aujourd'hui encore bien souvent la règle dans certains domaines de la construction. Malheureusement, comme par le passé, il est plutôt rare que l'on tienne compte des structures des villages, des simples formes fondamentales, de l'emplacement correct des bâtiments par rapport aux voies de communication et les uns par rapport aux autres; l'Etat, les communes, mais surtout les architectes et les maîtres d'œuvre ont encore beaucoup à faire dans ce domaine. Une architecture adaptée à l'espace rural, indépendante des courants de la mode, des structures de village harmonieuses et sobres, respectueuses de l'échelle humaine constituent les termes du contrat permanent qui lie la société et le monde de l'architecture.

La protection du patrimoine culturel

Même si la Principauté de Liechtenstein ne semble pas très riche en monuments historiques, elle possède quand même un immense trésor culturel composé par les collections de renommée mondiale appartenant à la famille princière. Comparés aux collections princières, les autres biens culturels à protéger peuvent paraître second ordre, ils sont constitués par les archives et les documents de la Bibliothèque nationale ainsi que par les biens cléricaux. Les sites archéologiques, les objets découverts lors de fouilles et certains éléments de la collection du 'Historischer Verein' sont d'une importance qui s'étend bien au-delà des frontières et offrent un intérêt historique, artistique et scientifique de tout premier plan.

En signant la Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé, l'Etat s'est engagé à défendre ce patrimoine culturel et à prendre les mesures nécessaires à son entretien et à sa protection. A côté de la 'Convention de la Haye' signée le 14 mai 1954 (en vigueur depuis le 28 juillet 1960 au Liechtenstein), de la Convention européenne sur la protection du patrimoine culturel

archéologique (en vigueur depuis 1976), il n'existe aucune autre base juridique pour la protection du patrimoine culturel à moins que l'on considère les dispositions de la loi sur la protection des monuments historiques applicables au patrimoine culturel.

A l'heure actuelle on est en train d'élaborer des mesures dans le sens souhaité par la Convention de La Haye. De grandes parties des collections principales sont entreposées dans des pièces où elles jouissent de toute protection nécessaire; ces pièces remplissent les conditions optimales de conservation et répondent aux critères de sécurité et de protection indispensables. La plus grande partie du patrimoine culturel des communes et de l'Etat ne bénéficie jusqu'à présent que de mesures de conservation. La Principauté ne dispose pas de bâtiments pour la protection de ces biens culturels; jusqu'à ce jour, les projets pour la construction de bâtiments à cet effet ont tous échoués. Actuellement un nouveau projet est à l'étude dans le cadre de la rénovation des bâtiments gouvernementaux et du musée qui répondrait à la nécessité de disposer de pièces pour la protection du patrimoine culturel. Ce projet prévoit d'installer ces pièces destinées à la protection du patrimoine culturel à proximité des pièces destinées à la conservation 'normale' des biens culturels.

Il y a trois ans, le gouvernement a créé une commission chargée de faire l'inventaire systématique du patrimoine culturel, de mettre au point un catalogue et une documentation et de veiller à la collaboration entre l'Etat et les communes. Il n'est pour le moment pas prévu de créer d'Office pour la protection des biens culturels, les services actuellement chargés des problèmes touchant à la protection du patrimoine culturel continueront à l'avenir l'exécution de cette tâche et veilleront à une bonne coordination de leurs efforts respectifs. C'est là une solution qui semble tout à fait adaptée à la taille de la Principauté.

Les perspectives

La notion de patrimoine culturel est devenue entre-temps pour la Principauté de Liechtenstein un thème d'actualité: deux accidents (un incendie et des dégâts d'eau au dépôt et dans les bureaux du service archéologique et du Musée national) ont causé des préjudices d'une valeur inestimable aux biens culturels. Ces éléments ont sensibilisé la population, les hommes politiques et la protection du patrimoine culturel, qui jusqu'à présent ne passionnait pas l'opinion publique, est devenue une priorité. L'inventaire des biens culturels, une vue d'ensemble des problèmes qui se posent, des points de vue pratiques et les moyens financiers actuellement à disposition ont permis l'élaboration d'un projet complet:

- la création de pièces spécialement conçues pour la protection des biens culturels qui peuvent être utilisées quotidiennement par les organes qui en sont responsables,
- le patrimoine culturel et la protection des monuments historiques sont intégrés dans la protection des sites et la protection de l'environnement,
- la protection des monuments historiques et des sites font de nouveau partie intégrante d'une politique d'aménagement des sites et du territoire,

NOUVELLES

- toutes ces tâches dépassent le cadre de la politique culturelle mais doivent être cependant assumées par l'Etat.

Walter Walch
architecte diplômé (EPF)
Directeur de l'Office
des travaux publics
Membre de la Commission
pour la protection des
monuments historiques
Vaduz / FL

* * * *